

# Bureau syndical

## Compte-rendu de réunion



### Réunion du 27 juin 2019 (18h) chez SAFRAN

#### Étaient présents :

#### Avec voix délibérative :

- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER CCHVC
- Mme PIGANEAU Conseil régional IDF
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

#### Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES ALOISI-ROUX, DORMOIS, DRANSART, MANOUVRIER, HOUGUET et MONTET et MM HARDY, PERRIN et STEPHAN.

#### Absents excusés :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. CARIS Conseil départemental des Yvelines
- M. CHIVOT Auffargis
- M. MONTEGUT Choisel
- M. POUPART Bonnelles

#### Pouvoirs :

- M. POUPART à M. VANDEWALLE
- M. CARIS à M. PELLETIER
- M. CHIVOT à M. FRONTERA
- Mme BOONE à M. GUEGUEN

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

### **1. Approbation du compte-rendu du Bureau syndical du 14 mai 2019**

Adopté à l'unanimité

## **2. Attribution des aides validées par la Commission Agriculture**

### **Réalisation de clôtures agricoles**

#### **EARL BOIS BOISSEAU – M. Walter Koning (commune de Cernay-la-Ville)**

L'EARL Bois Boisseau est une exploitation de grandes cultures à dominante céréalières installée sur le plateau de Cernay. Dans le cadre de la diversification, elle propose également des pensions pour chevaux auprès des particuliers.

L'exploitant s'est engagé dans une démarche environnementale en souscrivant plusieurs MAEC en 2015 puis en 2017 pour une durée de 5 ans :

- Mesure IF\_PNRC\_GC50 : réduction de l'utilisation des traitements hors herbicides sur 69 ha
- Mesure IF\_PNRC\_PE02 : entretien des mares de prairie (3) et de plein champ (3)
- Mesure IF\_PNRC\_HE03 : absence de fertilisation sur prairies
- Mesure IF\_PNRC\_HE30 : création de prairies pour fauche et/ou pâturage

Les clôtures des herbages au lieu-dit « les cottages » en bordure du village de Cernay-la-Ville sont devenues vétustes et doivent être renouvelées afin de pouvoir maintenir les pratiques actuelles de pacage. La présente demande de subvention porte sur l'acquisition des matériels de clôtures.

**Montant de l'opération : 1 500,42 € HT**

**Subvention Parc (60%) : 900,25 €**

Adopté à l'unanimité

## **3. Attribution des aides validées par la Commission Développement économique et Energie du 11 juin 2019**

### **Appui au développement des activités et des filières courtes du Parc naturel**

#### **M. ELOUAGHLANI, Reprise de la boulangerie « SARL Les délices de Chevreuse », Chevreuse**

- Investissements : achat d'un four, de matériel et de mobilier
- Cout global : 36 239 € HT
- Subvention accordée : 5 436 € sous réserve de l'obtention des équivalences de qualifications. Demande de démarrage anticipé au 29/03 en raison de la reprise de l'activité le 15 mai.

#### **M. Thomas MAITRE, « WOO MEYRA - Mon village gourmand », site e-commerce local, Méré**

- Investissements : vélo électrique (triporteur) pour les livraisons
- Cout global : 2 970 € HT
- Subvention accordée : 212 €

#### **M. Aurélien PIOT, « Life o life », production artisanale de boissons fermentées, Bonnelles**

- Investissements : matériel de production et travaux d'aménagement de l'atelier
- Cout global : 25 518 € HT
- Subvention accordée : 3 828 € demande de démarrage anticipé au 01/05 en raison des impératifs de lancement de l'activité.

#### **« Laine de par ici », Unité de transformation lainière des Yvelines, Magny-les-Hameaux**

- Investissements : achat d'équipements pour la chaîne de production (lavage, cardage, feutrage, teinture) et travaux d'aménagement de l'atelier
- Cout global : 64 950 € TTC
- Subvention accordée : 15 000 €
- Autorise le Président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

#### **4. Attribution des aides validées par la commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 17 juin 2019**

##### **Demande de subvention pour l'extinction nocturne à Senlisse**

###### *Aide 5.5 réduction de la pollution lumineuse*

Installation de 3 horloges astronomiques pour l'extinction nocturne de l'éclairage public à Senlisse de minuit à 6h.

- Cout total des travaux : 714 € HT
- Montant de la subvention du Parc (70%) = 499,80 €

Adopté à l'unanimité

#### **5. Attribution des aides validées par la Commission Tourisme, Déplacements, Liaisons douces du 17 juin 2019**

##### **Restauration de la sente « Chemin du Trou Hibou »**

###### **Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC)**

###### *Aménagement et restauration de chemins (Aide n°11-4)*

Le CR 3 de Saint-Lambert-des-Bois, Chemin de St-Lambert à Chevreuse dit « Chemin du Trou Hibou » qui fait partie du Chemin Jean Racine est aujourd'hui fortement dégradé. Ce chemin est très raviné du fait de la forte pente couplée au profil en creux du chemin. Ce phénomène s'est aggravé avec les récentes coupes de bois réalisées dans les parcelles privées avoisinantes. En effet, l'emprunt répété du chemin par des engins forestiers plus la suppression du couvert végétal plus les fortes précipitations récurrentes ont fortement aggravé l'état du chemin déjà fragilisé.

La commune de Saint-Lambert et la CCHVC souhaitent donc remettre en état ce tronçon du chemin Jean Racine, afin que cette balade, vitrine du Parc, reste agréable et accessible à tous les usagers (Piétons, Vélos, Chevaux). Etant un chemin d'intérêt communautaire, la CCHVC se portera maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation du CR 3. Les travaux à réaliser se porteront sur une longueur de 400 m pour une largeur de 4 m et consisteront à créer des fossés, des rigoles et des passages busés, et de reconstituer une assise en grave ciment sur 25 cm d'épaisseur.

La CCHVC sollicite donc une aide financière du Parc pour la restauration de cette sente selon les travaux précités à hauteur de 50 %.

- Montant total de l'opération : 80 000 € H.T.
- Aide du Parc 50% : 40 000 €

##### **Réhabilitation CR34 - Chevreuse**

###### *Aménagement et restauration de chemins (Aide n°11-3)*

Le CR 34 qui traverse les prairies de Coubertin à Chevreuse fait partie de l'itinéraire de la Véloscénie. A ce titre il est référencé comme voie cyclable permettant de faire le lien entre la piste cyclable du collège de Chevreuse, et les routes secondaires de la commune de Choisel, et ce, de manière sûre et agréable en évitant les routes très passantes et dangereuses menant au centre-ville de Chevreuse. Cette réhabilitation profitera donc aux cyclotouristes qui empruntent la Véloscénie et aux usagers qui souhaitent se rendre à la gare et au collège, ou simplement se promener sur un itinéraire sûr et agréable. La commune de Chevreuse souhaite donc réhabiliter ce chemin de manière à le rendre accessible et sécurisé aux usagers.

Cet itinéraire nécessite :

- La sécurisation de la traversée du chemin des regains

- La réhabilitation du chemin sachant qu'il est également emprunté occasionnellement par des engins agricoles

Les travaux consistent donc en :

- L'installation de bandes rugueuses sur le chemin des regains avec sa signalétique afférente pour faire ralentir les automobilistes
- Le traitement du sol en place sur 35 cm d'épaisseur à la chaux et au ciment. Cette solution a l'avantage de réutiliser les terres en place et d'éviter ainsi les surcoûts et la pollution liés aux transports et à la mise en décharge des terres.
- L'installation de barrières aux entrées du chemin avec les panneaux d'interdiction aux véhicules à moteur.
  - Montant total de l'opération : 47 374 € H.T.
  - Aide du Parc 80% : 37 899 €

Adopté à l'unanimité